



HAL
open science

**Formation doctorale internationale et Interculturalité.
Réflexion sur la réalisation d'un doctorat en régime de
cotutelle comme processus de développements des
compétences interculturelles**

Jean-Claude Regnier, Daria B. Koroleva

► **To cite this version:**

Jean-Claude Regnier, Daria B. Koroleva. Formation doctorale internationale et Interculturalité. Réflexion sur la réalisation d'un doctorat en régime de cotutelle comme processus de développements des compétences interculturelles. XXIX " " „ Université d'Etat de Tomsk, Oct 2018, Tomsk, Russie. pp.381-392. hal-01929306

HAL Id: hal-01929306

<https://hal.science/hal-01929306v1>

Submitted on 6 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Formation doctorale internationale et Interculturalité.

Réflexion sur la réalisation d'un doctorat en régime de cotutelle comme processus de développements des compétences interculturelles

Jean-Claude Régnier

Professeur des Universités émérite

Daria B. Koroleva

UMR 5191 ICAR – Université de Lyon - France

National Research Tomsk State University – Russia

Résumé

Notre but est de porter un regard réflexif sur la formation doctorale en régime de cotutelle qui par définition se situe dans un contexte international. Le cadre et les objets du colloque annuel *Langue/Langage et Culture* est à l'évidence pertinent pour exposer une réflexion sur les diverses dimensions de ce dispositif et en discuter. Ici, la dimension sur laquelle nous concentrons notre attention, est celle du processus de développement des compétences interculturelles dans le sens du rapport réalisé et publié par l'UNESCO en 2013. Notre réflexion est basée sur une longue et forte expérience d'encadrement de travaux de recherches universitaires réalisés par des étudiants non-francophones issus de divers pays, en particulier des travaux de thèse de doctorat. Il s'agit d'un retour réflexif sur nos pratiques sociales guidées par nos valeurs dans leurs dimensions tant épistémologiques et méthodologiques que téléologiques et axiologiques. De notre point de vue humaniste, la construction et le développement de compétences interculturelles constituent une des conditions qui permettent aux êtres humains de tenter de bien-vivre ensemble dans ce monde. En ce qui concerne la formation doctorale internationale en régime de cotutelle au sein de deux universités partenaires de deux pays distincts, nous entrons dans une relation de causalité circulaire, car à la fois des compétences interculturelles sont acquises et développées dans la trajectoire de formation mais celles sont aussi une des conditions pour parvenir à la finalité, pour le doctorant ou la doctorante, d'être reconnu pour ses compétences scientifiques de haut niveau, par deux institutions culturellement distinctes, au moyen du diplôme de doctorat ou de ce qui s'apparente. Cette trajectoire traverse des espaces universitaires fortement marqués par un ethnocentrisme académique.

Mots-clés : Internationalisation ; Interculturalité ; Compétences interculturelles ; Formation doctorale ; Ethnocentrisme.

А н н о т а ц и я

Цель нашего исследования - рефлексивный анализ совместной аспирантуры под двойным научным руководством, которая по определению находится в международном контексте. Контекст и цели ежегодной научной конференции «Язык и Культура», очевидно, подходят для обсуждения различных аспектов данной темы. Здесь основное внимание уделяется процессу формирования межкультурных компетенций в русле доклада ЮНЕСКО, составленного и опубликованного в 2013 году. Наше

размышление основано на длительном опыте руководства исследовательских работ на университетском уровне, проводимые не-франкоязычными студентами из разных стран, в частности, кандидатских диссертаций. Это рефлексия о нашем опыте, вдохновленная нашими ценностями в их эпистемологических и методологических, а также телеологических и аксиологических измерениях. С нашей гуманистической точки зрения, формирование и развитие межкультурных навыков - одно из условий, позволяющих людям пытаться жить вместе в этом мире. Что касается международной двойной аспирантуры под совместным научным руководством в двух университетах-партнерах из разных стран, мы вступаем в круг причинно-следственных связей, поскольку межкультурные компетенции приобретаются и развиваются в процессе обучения, но они также являются одним из условий достижения цели аспиранта – быть признанным двумя университетами из разных стран за его высокие научные достижения посредством присуждения ученой степени. Этот процесс затрагивает академические пространства, которые характеризуются сильным академическим этноцентризмом.

Abstract

Our goal is to take a reflexive look at the PhD training under joint supervision which is international by definition. The aspect on which we focus our attention is the process of developing intercultural competences in the sense of the report produced and published by UNESCO in 2013. Our reflection is based on a long and intense experience of supervising the research work of university students from various non-French-speaking countries, particularly PhD research. With regard to the international doctoral training under a joint supervision, we enter into a circular causality relationship, because intercultural competences are acquired and developed in the training trajectory but there are also one of the conditions to reach the goal for a PhD student to be recognized for his high-level scientific skills by two culturally distinct institutions. This trajectory crosses academic spaces strongly marked by academic ethnocentrism.

Introduction : problématisation de la relation entre éducation et interculturalité.

Quand nous considérons le contexte mondial actuel, force est de constater deux faits qui semblent entretenir une relation paradoxale. D'un côté, nous pouvons observer un développement vertigineux d'outils techniques accessibles permettant la circulation des êtres humains et de leurs idées ainsi que les interactions entre les individus ou les groupes. De l'autre côté, nous assistons à la poursuite de constructions de multiples murs-barrières-frontières qui viennent faire obstacles aux rencontres des êtres humains. Cette limitation des rencontres constitue en conséquence une limitation des interactions entre des êtres humains guidés par leurs références culturelles et langagières. En France, un reportage¹ (28/09/2016) sur "*ces murs*

¹ <https://www.sudouest.fr/2016/09/28/ces-murs-qui-separent-les-hommes-a-travers-le-monde-2515420-4758.php>

qui séparent les hommes dans le monde” a estimé qu’aujourd’hui environ 60 murs-barrières-frontières ont été construits totalisant près de 40000 km de longueur. Au-delà de ces barrières-frontières matérielles, il nous faut aussi prendre en compte les frontières symboliques qui séparent les sphères culturelles, et donc, les groupes humains qui les composent. Chaque jour un être humain doit être capable de circuler parmi diverses sphères culturelles : famille, rue, école, lieu de travail, université, etc.. Au sein de chaque sphère, il doit savoir ce qui est permis, ce qui est seulement toléré, et ce qui est interdit de dire ou de faire, mais aussi comment le dire ou le faire. Pour donner un repère dans notre discours, nous utilisons le terme *culture* tel qu’employé par la Déclaration de Mexico (UNESCO, 1982), c’est-à-dire, « *dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* » Dans ce sens large, nul ne peut appartenir à une seule sphère culturelle. Est alors interculturel ce qui se produit dans la rencontre d’êtres humains issus de diverses sphères culturelles distinctes qui vont interagir ou s’influencer entre eux sous des formes variées. (UNESCO, 2013) Rappelons que la notion ou le concept d’interculturalité a fait et continue à faire l’objet de nombreuses recherches dans divers domaines disciplinaires. Toutefois nous ne procédons pas à un état des lieux des travaux et discussions dont cette notion ou concept fut l’objet. Notre présente contribution a pour principal objectif de considérer l’interculturalité comme un opérateur pour tenter de comprendre les organisations sociales humaines identifiables au sein de notre monde actuel. Cette notion intervient aussi pour penser le processus d’internationalisation dans lequel les universités se sont engagées durant les dernières décennies dans une autre perspective qu’économique, financière ou mercantile. La mobilité des étudiants reconnue et rendue possible par des accords de coopération interinstitutionnelle est un cadre propice à l’activation du processus d’internationalisation académique de la communauté étudiante. De même ces accords sont des amplificateurs de ce processus au sein de la communauté des enseignants-chercheurs, chercheurs ainsi que la communauté des personnels administratifs qui, de fait, entrent en contact avec des étudiants d’autres cultures. La formation doctorale en régime de cotutelle entre, par nature, dans le processus d’internationalisation et, par nécessité, dans celui de l’interculturalisation

Dans cette perspective, nous considérons que le doctorant ou la doctorante doit acquérir puis développer des compétences diverses parmi lesquelles nous identifions des compétences de

nature interculturelle. Pour atteindre ces objectifs de formation, le développement de la coopération culturelle internationale et des échanges devient une nécessité explicitée dans la déclaration de Mexico (UNESCO, 1982) « *La coopération culturelle internationale doit reposer sur le respect de l'identité culturelle, de la dignité et de la valeur de chaque culture, de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de la non-intervention. Par conséquent, les rapports de coopération entre les nations doivent éviter toute forme de subordination ou de substitution d'une culture à une autre* » et les échanges « *dans les domaines de la culture, de la science et de l'éducation doivent consolider la paix, respecter les droits de l'homme ...* »

À propos du concept de compétence interculturelle

Rappelons que notre objectif n'est pas ici d'explorer le concept de compétence interculturelle comme un objet, mais d'y avoir recours en tant que concept-outil. Nous nous limiterons donc à expliciter les dimensions opératoires. Le rapport de l'UNESCO (2013) s'efforce de répondre aux questions (UNESCO, 2013, p.7) qui structure notre problématique. Ces questions qui orientent le travail de synthèse relaté par ce rapport sont les suivantes : *que sont les compétences interculturelles et pourquoi sont-elles nécessaires à l'ère de la mondialisation qui rapproche tant d'individus issus d'horizons différentes ? quel est – et quel doit être – le rôle des compétences interculturelles dans la formation du monde actuel ?* D'une certaine manière, notre réflexion prend en considération le rôle des compétences interculturelles en lien avec le développement de la formation doctorale internationale. Selon UNESCO (2013, p.16-17) les compétences interculturelles « *évoquent le fait de disposer de savoirs adéquats au sujet de cultures particulières, ainsi que de connaissances générales sur les questions qui peuvent se poser dans les contacts entre personnes de cultures différentes, de manifester une attitude réceptive qui encourage l'établissement et le maintien de relations avec divers « autres » et d'avoir acquis l'aptitude à utiliser ces connaissances et cette réceptivité dans les interactions avec les individus appartenant à des cultures différentes* » Les divers aspects de ces compétences interculturelles ont été et sont encore objets de nombre travaux comme le signale UNESCO (2013, p.16). Byram (1997, 2008) a établi une catégorisation qui est reprise par UNESCO (2013, p.13) et qui conduit à identifier cinq groupes :

- *Savoirs* : connaissance d'une culture
- *Savoir comprendre* : être capable d'interpréter et d'entrer en contact
- *Savoir apprendre* : être capable de découvrir et d'interagir
- *Savoir être* : être capable de curiosité et d'ouverture

- *Savoir s'engager* : être capable de s'engager dans une réflexion critique au niveau culturel

Parmi les compétences interculturelles, les compétences communicationnelles interculturelles jouent un rôle majeur. En effet chaque acteur social doit être capable de construire des discours et manifester des conduites significatives dans des situations contextualisées dans lesquelles il sera compris par les autres, de façon pertinente et adéquate. Ces compétences fournissent des instruments pour répondre à la question cruciale : quand et à quelles conditions peut-on dire quelque chose à quelqu'un ?

Pour plus de clarté sur ce qui peut caractériser les compétences inter culturelles, le rapport de l'UNESCO (2013, p.25) explicite ce dont doit être capable les sujets, à partir de la synthèse de plusieurs rapports régionaux commandités par l'organisation. Sept capacités sont alors présentées comme requises.

- Être respectueux et valoriser autrui
- Être capable de prendre conscience de soi-même, c'est-à-dire, comprendre le prisme à travers lequel chaque sujet perçoit le monde
- Être capable d'envisager les choses sous un autre point de vue en reconnaissant les similitudes et les différences parmi celles-ci
- Être capable d'écouter en participant à un dialogue interculturel authentique
- Être capable de s'adapter, c'est-à-dire, adopter au moins temporairement une autre manière de percevoir
- Être capable d'établir des relations transculturelles durables
- Être capable de combiner respect et conscience de soi, c'est-à-dire, humilité culturelle.

Selon Deardorff (UNESCO, 2013, p.26) deux institutions sociales principales peuvent contribuer prioritairement au développement des compétences interculturelles : les systèmes éducatifs, et les systèmes juridiques. Il est clair que notre objet d'intérêt, la formation doctorale internationale, relève pleinement de ces institutions principalement à travers les institutions universitaires.

Formation doctorale internationale en régime de cotutelle

Notre propos se situe du point de vue des institutions universitaires françaises. La formation doctorale est « une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche. Elle conduit à la production de connaissances nouvelles. » (Art 1, MENESR, 2016). Cette formation est réalisée dans le cadre des Écoles doctorales selon (Art 10, MENESR, 2016).

Dans le processus d'internationalisation, un régime de cotutelle est organisé « Afin de développer la dimension internationale des écoles doctorales et la coopération scientifique entre les équipes de recherche françaises et étrangères, et afin de favoriser la mobilité des doctorants, un établissement d'enseignement supérieur français accrédité à délivrer le doctorat peut conclure avec un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur étrangers, bénéficiant dans leur pays des mêmes prérogatives, une convention visant à organiser une cotutelle internationale de thèse. Les établissements cocontractants sont liés par un principe de réciprocité. » (Art 20, MENESR, 2016). Ce texte réglementaire contient déjà des indices qui pourraient être considérés comme une prise en compte de la dimension interculturelle. Ainsi le principe de réciprocité conduit les participants à construire un espace d'échanges où les deux cultures se rencontrent et se confrontent. Toutefois nous pouvons oublier que cet espace même est aussi un terrain fertile pour la manifestation de l'ethnocentrisme et sur lequel se fonde toute une argumentation en faveur de la résistance à l'expérience de formation doctorale sous cette modalité internationale. Pour réussir, les échanges nécessitent, de la part des acteurs, un niveau suffisant de développement d'alphabetisation interculturelle en relation à l'ensemble des savoirs et des capacités requis par la pratique des compétences interculturelles. Par exemple le niveau de compétences des acteurs doit être suffisant pour être capables de permutation culturelle dans le sens d'une capacité cognitive et comportementale de changer d'idiomes, de comportements ou de gestes en fonction des interlocuteurs, des situations, des circonstances et des contextes (UNESCO, 2013, p.17-18). Le texte réglementaire introduit des conditions qui se fondent sur une perspective interculturelle et rendent possibles la réalisation d'un doctorat en régime de cotutelle malgré des incompatibilités réglementaires entre les deux pays impliqués. « Lorsque les règles applicables aux études doctorales dans les pays concernés sont incompatibles entre elles, les établissements français sont autorisés à déroger aux dispositions du titre II du présent arrêté, dans les conditions définies par la convention de cotutelle. » (Art 20, MENESR, 2016). Ainsi donc la rédaction d'une convention de cotutelle constitue un acte qui requiert de la part des acteurs permutation culturelle et alphabetisme interculturel. L'accord de cotutelle doit expliciter toutes les conditions pour assurer le parcours de formation et sa réussite, ainsi que, pour le doctorant, obtenir le grade et le diplôme de docteur de chaque institution partenaire. Parmi ces conditions, nous pouvons encore citer les questions liées à la constitution et la composition du jury de soutenance afin de réaliser une soutenance unique pour les deux diplômes, la question des idiomes pour écrire la thèse et la présenter oralement. Il est clair que toutes les exigences posées par les institutions partenaires sont régies tant

explicitement qu’implicitement, par des divers facteurs de nature culturelle, et donc pour les comprendre et favoriser la réussite du parcours de formation doctorale, des compétences interculturelles sont à l’œuvre chez les divers acteurs concernés : doctorant ou doctorante, directeurs ou directrices de la thèse, personnels administratifs, enseignants, chercheurs, etc.

Formation doctorale en régime de cotutelle et compétences interculturelles

Nous allons maintenant tenter d’analyser les relations entre trois instances : formation, compétence, culture. Cette analyse se fonde sur notre propre expérience d’enseignant-chercheur et directeur de thèse par une approche réflexive inspirée par une posture anthropologique plus émique, de l’intérieur, qu’étique, de l’extérieur. Ainsi à ce jour, parmi toutes les directions de thèse que nous avons assurées, 39 ont été soutenues. Le tableau suivant permet d’apporter des données tant de nature qualitative que quantitative pour situer notre regard et notre discours.

Pays d’origine	Nombre total de docteurs et doctorants	En régime de cotutelle	Bourses
BRESIL	13	8	ALBAN = 2 CAPES = 8
CHILI	2	2	
CHINE	6		Ambassade Chine
COLOMBIE	1	1	
HAITI	1		
MADAGASCAR	1		
MAROC	2		
MOZAMBIQUE	1		
PAKISTAN	1		Accord France-Pakistan
RUSSIE	2	2	
SYRIE	4		Accords Franco-Syriens
TUNISIE	1		
TURQUIE	1	1	
FRANCE	11		
NOUVELLE CALEDONIE	1		

Tableau 1 : Docteur-es et doctorant-es durant la période 2007 – 2018 dirigés par Jean-Claude Régnier

Fonte: <http://www.icar.cnrs.fr/membre/jcregnier/encadrements/>

Ainsi notre expérience en tant que directeur de thèse, se base sur 37 directions de doctorant-es non francophones sur les 48 accompagnements réalisés ou en cours de réalisation. Parmi les 37 orientations de thèse, 15 ont été réalisées en régime de cotutelle internationale. Mais alors une condition de réussite de formation doctorale est que le doctorant ou la doctorante réalise ses recherches sous une double responsabilité avec un directeur ou une directrice par institution partenaire et telle sorte que ce double accompagnement de l’élaboration de la thèse soit assumé en collaboration. Ici nous pointons encore la nécessité pour les directeurs ou directrices d’avoir acquis et poursuivre le développement de leurs compétences interculturelles dans le sens même que nous avons exposé en début de cet article. Par conséquent surgit ici un obstacle de nature culturelle que pourrait potentiellement empêcher la réalisation d’une thèse de doctorat en régime de cotutelle. Les directeurs ou directrices impliqués par des sollicitations d’étudiants qui souhaitent suivre une formation doctorale en régime de cotutelle, et intéressés par ces demandes se trouvent confrontés à une problématique dont la résolution mobilise des

compétences interculturelles. Le regard premier porté peut tout « naturellement » être guidé implicitement et même inconsciemment par des références ethnocentrées. Ainsi donc pour dépasser cet obstacle culturel, il convient de développer la compréhension du prisme à travers lequel le monde est perçu, de porter un regard sur les éléments de la situation sous un autre point de vue de l'altérité, d'y reconnaître les similitudes et les différences et participer à un dialogue interculturel authentique. Une question évidente se centre alors sur le comment déclencher le processus de développement adéquat, le comment acquérir les connaissances pour négocier avec notre propension ethnocentrique. Un obstacle de même nature peut être rencontrés par les acteurs de l'administration chargés d'assumer, par exemple, la tâche de rédiger la convention de cotutelle qui rendra possible ou non le processus de formation doctorale. Nous ne pouvons ignorer l'importance de la place de ces acteurs administratifs dans les démarches, car leur rôle est fondamental dans la formulation des termes contractuels qui doit prendre en compte les règlements nationaux de formation doctorale marqués historiquement et culturellement et tenter de les harmoniser au mieux. La réglementation française, comme nous l'avons vu, autorise des dérogations pour parvenir à cette harmonisation. Mais cela peut ne pas être le cas dans des institutions d'autres pays !

Nous pouvons déjà bien constater comment dès le début des démarches pour l'organisation du parcours formatif doctoral, diverses dimensions des compétences interculturelles sont mobilisées par les divers acteurs impliqués au-delà des doctorants ou doctorantes.

Un autre facteur qui peut jouer rôle presque décisif, est le facteur linguistique. La plupart du temps, les idiomes des divers partenaires ne sont pas les mêmes. En conséquence la convention de cotutelle doit expliciter cette question des langues : langue de rédaction de la thèse, langue de la soutenance qui est en lien direct avec le lieu où se déroulera la soutenance même, langue de rédaction des divers rapports, des procès-verbaux, langue de travail avec le directeur ou la directrice dans chaque pays, etc. Dans notre expérience, le choix du lieu de soutenance a été déterminant pour le choix de la langue de soutenance. Ainsi donc nous pouvons voir comment s'organisent et s'articulent les diverses dimensions des compétences interculturelles sollicitées par la situation multiculturelle.

Nous allons maintenant focaliser notre propos sur les acteurs principaux que sont les doctorants et doctorantes. Ce sont des êtres humains culturellement marqués qui aspirent à une formation de haut niveau reconnue par deux diplômes de doctorat, chacun dans une institution d'un pays différent. De ce fait, ils ou elles rentrent nécessairement dans un processus d'éducation interculturelle, de façon explicite ou implicite, consciente ou non consciente. (UNESCO 2006)

Il reste alors une question forte : pour accéder au processus de formation doctorale en régime de cotutelle, quel est le niveau minimum de compétences interculturelles requis ? Pour répondre à cette question, il conviendrait de réaliser une recherche instrumentée par des méthodes scientifiques. Ici nous nous limitons à expliciter la problématique sous-jacente. Cependant nous pouvons déjà observer que le projet doctoral lui-même présenté pour accéder à la formation, mobilisent des connaissances formelles sur le pays, l'université d'accueil, le règlement académique, le ou les idiomes pratiqués, etc. L'acquisition de ces connaissances participe de la formation et du développement des compétences interculturelles.

Pour avoir quelques points d'appui empiriques, nous avons réalisé une enquête fondée sur la question suivante : dans quelle mesure la formation doctorale en régime de cotutelle a contribué au développement des compétences interculturelles ? auprès de docteurs ayant fait et de doctorants faisant leur thèse en régime de cotutelle.

Les réponses que nous rapportons sont à considérer comme des témoignages au sein desquels nous pouvons voir à l'œuvre des compétences interculturelles. Nous nous limiterons ici à trois témoignages en lien avec le contexte russe.

Le premier témoignage apporté par Irina qui a réalisé sa thèse sur *la formation des compétences socioculturelles dans un environnement numérique d'apprentissage francophone MOODLE* exprime que « Tout d'abord, (...) se retrouver dans un pays, non en qualité de touriste mais comme une personne qui vient faire sa recherche et côtoie [un autre] système administratif (s'installer dans une résidence, s'inscrire à la bibliothèque, choisir les programmes de formation, etc). Ce système est tout à fait différent. On apprend à résoudre les problèmes quotidiens administratifs et on découvre cet aspect culturel qu'on n'apprend jamais dans les livres. C'est une expérience précieuse. Notamment, on apprend qu'il faut être persévérant et si on vous refuse [quelque chose] il faut continuer à parler, à demander s'il y a d'autres solutions. Débrouillez-vous – c'est très à la française. Et il faut poser beaucoup de questions pour régler le problème. En Russie, dans ce cas, normalement, on vous propose une solution, il y a plus d'accompagnement. C'est culturel. On ne peut pas généraliser mais je pense que dans la plupart des cas, les Russes proposent d'eux-mêmes de l'aide à un étranger. En France, le plus souvent, on pense que si la personne a besoin d'aide, elle va le demander elle-même. Deuxièmement, c'est de rédiger un texte de thèse en deux langues en respectant les particularités de chaque partenaire. On a différentes approches de la structure de la thèse, différentes méthodes de travail, différentes cultures d'écriture, etc. D'une part, on apprend l'existence de cette différence, d'autre part, on essaye de la respecter. On a une vision étendue sur la science : on

voit le même objet scientifique de deux côtés, à travers deux cultures différentes. En traduisant, on apprend à chercher des équivalents des mêmes phénomènes, à trouver des ressemblances. Lors des séminaires à Lyon, on a eu la possibilité de discuter avec de jeunes doctorants de pays différents non seulement sur des sujets scientifiques mais aussi sur ceux de la vie. Par exemple, combien d'enfants dans les couples ? cette question a surgi parce qu'une des étudiantes venait de Chine, où on ne pouvait pas avoir plus d'un enfant. C'est alors que des étudiants venus de Chine, de Brésil, de Russie, de Syrie, du Mozambique, du Maghreb donnaient leur avis. »

Un second témoignage apporté par Ekaterina qui a réalisé sa thèse sur *la formation des compétences culturelles dans les conceptions pédagogiques de C. Freinet et V. Sukhomlinski dans la didactique des langues* exprime le point de vue suivant « Dès mes premiers pas dans ce parcours académique, j'ai ressenti la complexité de mon objectif car il s'agissait non seulement de construire un projet de recherche correspondant à un haut niveau de docteur mais aussi de m'intégrer dans deux cultures et deux traditions académiques très différentes. Je crois que le format de cotutelle m'a beaucoup aidée à atteindre ce but grâce à la communication simultanée avec mes deux directeurs de thèse, au cours des temps de recherche répartis entre deux universités, aux possibilités nombreuses que j'ai eues, d'observer les projets de mes collègues de pays très variés dans mes domaines d'intérêt. Pour moi les années en cotutelle furent aussi les années de découverte – non seulement par rapport au monde français, mais aussi par rapport aux autres pays et cultures et ma propre culture. Ces découvertes – grandes et petites – correspondent aux faits de la vie courante ainsi qu'aux aspects professionnels et académiques. Bien sûr je n'ai pas changé mon identité, je ne suis pas "tombée amoureuse" de cet autre monde que j'ai réussi à découvrir, mais certes, pas à tout comprendre. Je crois que je suis devenue un peu plus "interculturelle". J'ai acquis, sous quelques aspects, une autre attitude par rapport au monde et par rapport à moi-même, qui m'aide jusqu'à maintenant dans la communication avec les gens d'autres cultures mais aussi avec mes concitoyens. Bien sûr, j'ai conscience que, pour moi, le processus d'"interculturalisation" n'est pas achevé, qu'il va durer toute la vie, mais je peux affirmer que mon expérience de cotutelle a beaucoup contribué à mon développement au niveau interculturel tant au niveau personnel qu'au niveau professionnel d'un enseignant-chercheur. »

Enfin Daria qui a réalisé une thèse sur la didactique de la traduction/interprétation comme facteur de formation des compétences interculturelles, s'exprime ainsi « Il est curieux que je ne rappelle pas ma vie et mon caractère avant mon expérience doctorale comme si c'était une étape normale et comme si chaque personne avait vécu ce type d'expérience. Mon expérience de

formation doctorale m'a permis de changer ma vision du monde grâce au contact en France avec les français mais aussi avec les étrangers. Bien sûr, la thématique de ma thèse qui est consacrée à la compétence interculturelle, m'a permis d'apprendre la théorie, mais c'est surtout par des contacts réels, des expériences (négatives et positives) d'interactions avec les représentants d'autres cultures que se sont développées mes propres compétences. En termes de savoirs, j'ai beaucoup appris lors des échanges avec tout le monde, avec les passants dans les rues, les gens dans le métro... J'avais envie d'acquérir de nouveaux savoirs, c'est pourquoi j'observais attentivement les comportements des gens, leurs manières de parler, leur gestuel. Avant ma formation doctorale je savais déjà pas mal de choses en théorie puisque j'avais étudié la culture et la civilisation française et avais fait des courts stages en France. Mais l'expérience vécue et la pratique ont tout changé ! Au début j'avais du mal à bien communiquer tant avec les français qu'avec les étrangers en France. J'éprouvais une certaine méfiance par rapport à eux. La Russie a été un pays fermé pendant un très long temps, c'est pourquoi les russes sont méfiants et peu tolérants. Peu à peu j'ai compris que tous ces gens rencontrés en France étaient comme tous les autres. Un autre petit exemple : l'art de faire les bises. Les russes ne se donnent pas des bises donc c'était difficile pour moi au début de faire des bises avec des gens peu connus. Mais je me suis dit que c'est un aspect culturel très important pour les français et le refus de faire une bise pourrait être mal vécu... finalement, je me suis resignée et je me suis habituée à faire des bises. Une autre facette de mon expérience était la culture scientifique et universitaire française. Les contacts avec les chercheurs et universitaires ont été très enrichissants et positifs. En somme, j'ai pris conscience du fait que mes actions et conduites sont culturellement liées. J'ai appris à changer mon comportement dans certaines situations d'interactions avec les étrangers. J'ai appris à être plus souple, plus tolérante et plus efficace dans mes interactions avec les étrangers grâce à des connaissances et savoir-faire que j'ai acquis lors de ma formation. »

Conclusion

Notre objectif était de susciter une réflexion sur la formation doctorale en régime de cotutelle en la considérant comme un processus de développement des compétences interculturelles.

De manière synthétique, nous proposons le schéma suivant pour mettre en évidence quelques facteurs qui peuvent déterminer le processus de formation doctorale :

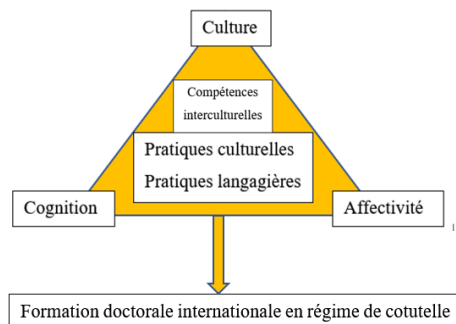


Figure 1 : facteurs pouvant déterminer le processus de formation doctorale

En nous fondant sur notre expérience personnelle d'enseignant-chercheur et directeur de thèse qui a participé à l'organisation de nombreuses thèses de doctorat en régime de cotutelle, en adoptant une posture de praticien réflexif (Schön, 1983, 1993) dans une perspective anthropologique plus émique qu'étiologique prenant appui sur nos choix d'ordre épistémologique, méthodologique, axiologique et téléologique, nous avons tenté d'explicitier des connaissances issues de cette expérience qui ont aussi à voir avec les problématiques inscrites dans le champ « langue/langage et Culture » pour les partager et poursuivre plus loin la réflexion.

Références

- Byram, M. (1997) *Teaching and assessing intercultural communicative competence*. Clevedon. Multilingual Matters
- Byram, M. (2008) *From foreign language education to education for intercultural citizenship. Essays and reflections*. Clevedon. Multilingual Matters
- MENESR (2016) Cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat - *JORF n°0122 du 27 mai 2016 Texte n°10 - Arrêté du 25 mai 2016* <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/5/25/MENS1611139A/jo/texte>
- UNESCO (1982) *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*. Paris : UNESCO
- UNESCO (2006) *Principes directeurs de l'UNESCO pour l'éducation interculturelle*. Paris :
- UNESCO (2013) *Compétences culturelles. Cadre conceptuel et opérationnel*. Paris : UNESCO <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002197/219768f.pdf>
- Schön, D.A. (1983). *The reflective Practitioner*. New York : Basic Book.
- Schön, D.A. (1993). *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal : Éditions Logiques